



## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Montillot Réunion du 14 Janvier 2009

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le Mercredi 14 Janvier 2009 à 20h sous la présidence de Mme Beauvie Sabine, Maire.

Etaient Présents :

M. Guyot, M. Alves, M. Martinez, M. Thomas, M. Lebois, M. Roy, M. Gandolfo, Me Pinois,

Etaient absents :

Melle Chaussier représentée par Me Beauvie, M. Mandron

La séance est ouverte à 20h00

Secrétaire de séance : M. Guyot André

### **Approbation du compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> Décembre 2008**

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il est passé ensuite à l'ordre du jour :

### **Communauté des Communes du Vézélien**

#### **Election des délégués et des suppléants**

Madame le Maire explique que la communauté de communes étant en place depuis le 1er janvier 2009, (cf. arrêté n°Pref/DCDD/2008/0577) il nous a été demandé d'élire les délégués et leurs suppléants le plus rapidement possible.

Elle insiste sur la disponibilité que devront avoir les délégués; de nombreuses commissions se mettront rapidement en place et le travail sera sans doute conséquent. La Commune de Montillot doit désigner deux délégués et deux suppléants. Le vote se déroule à bulletin secret.

Un tour de table est effectué pour connaître les candidats à ces postes.

Les candidats Délégués sont : Me Beauvie, M Guyot, M Thomas

Le conseil Municipal procède au vote, les résultats suivants :

Me Beauvie Sabine = 10 voix

M Guyot André = 6 voix

M Thomas Dominique = 4 voix

Sont élus comme Délégués de la Commune à la CCV Me Beauvie et M Guyot

Les candidats Suppléants sont : Me Pinois Martine, M Roy Alain, M Gandolfo André

Le conseil Municipal procède au vote, les résultats suivants :

M Gandolfo André = 9 voix

M Roy Alain = 7 voix

Me Pinois Martine = 4 voix

Sont élus comme Suppléants M. Gandolfo, M Roy

### **Questions diverses**

#### **✚ Réunion de la Commission des finances**

Mme le Maire propose une réunion de la Commission des finances afin de commencer le travail sur le budget 2009. Celle-ci aura lieu le lundi 26 janvier à 18h. Les membres de la commission seront convoqués pour cette date.

#### **✚ Délibération Municipale pour l'achat de cadeaux et diverse dépenses (fleurs...)**

Mme le Maire explique aux conseillers que la Trésorerie d'Avallon exige désormais une délibération pour lui donner délégation afin d'acheter les fleurs et divers cadeaux pour les naissances, mariages et décès et autres remerciements.

Les conseillers acceptent cette délibération.

#### **✚ Délibération Municipale pour l'octroi de bons d'achats des jouets de Noël**

La même démarche est réclamée également pour l'octroi de bons d'achats des jouets de Noël aux parents des enfants de la commune (maternelle et primaire)

Les conseillers acceptent également cette délibération.

#### **✚ CCAS (Commission Communale Action Sociale)**

Afin de régulariser la situation de cette commission, il est nécessaire de voter le nombre de ses membres. Le nombre de 12 est retenu. M. Alves est élu en tant que membre-conseiller municipal afin de rétablir la parité (membres du conseil et personnes hors du conseil) exigée par la loi

 **Danger de circulation routière**

Mme Pinois signale que l'entreprise Rosier débarde au bord de la départementale 21 sans aucune mesure de signalisation ce qui représente un danger pour les véhicules circulant sur ce tronçon de route. Mme le Maire précise qu'elle a déjà constaté et formulé ces mêmes critiques à Monsieur Rosier. Un courrier d'avertissement lui sera envoyé.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le Lundi 2 février 2009

La Séance est close à 21h00